

Courrier à l'ARS suite pose compteur et aggravation santé

Confirmation consécutivement à mon appel du 15/11/2017

Bonsoir,

je vous confirme par la présente, ma situation.

Depuis la mise en œuvre des compteurs-capteurs Linky, mon état de santé s'est fortement dégradé.

Les symptômes sont les suivants :

- picotements
- démangeaisons
- trouble du sommeil, insomnies
- mal de tête, céphalées au réveil

Reconnu handicapé par la MDPH, mon état de santé s'est notablement détérioré, et ce depuis l'installation des compteurs-capteurs Linky dans mon lotissement de résidence.

Je ne suis d'ailleurs pas le seul dans le lotissement à subir les maux inhérents à cet instrument de torture qui génère 24h/24 des mauvaises ondes propagées via le câblage électrique non-blindé de mon habitation et la technologie CPL employée.

L'OMS a déjà classé depuis mai 2011 les radio-fréquences produites par ce capteur et propagées sur mon câblage, en classe 2B comme potentiellement cancérigène... un peu comme au début du traitement du dossier Amiante... je ne tiens pas à être le cobaye vis-à-vis d'une technologie nuisible à la préservation de mon état de santé... ou déclarer dans 20 ans un cancer suite aux expositions répétées et continues, et ce même à faibles doses...

L'Europe dans ses travaux récents (résolution n°1815) semble avoir pris en considération, le caractère nuisible de ses ondes.

Aussi, je vous remercie de me préciser la démarche à suivre afin de pouvoir retrouver une qualité de vie à laquelle tout être humain aspire et est en droit de faire respecter.

Dans l'attente de vous lire.

Cordialement

Christophe M.